

## Egalité professionnelle

# Le Bâtiment décroche son premier Label !

Pour certains, l'égalité professionnelle va de soi, pour d'autres il s'agit encore d'une révolution culturelle. Pourtant dans la vie quotidienne, la question ne se pose pas. Le Label Egalité permet à ceux qui ont une politique volontariste en la matière de valoriser leurs actions. Le Bâtiment décroche avec l'entreprise Lainé Delau son premier label.

« Pour moi, l'égalité professionnelle a toujours été naturelle » affirme Gaston Coppin, directeur général de l'entreprise Lainé Delau.



« J'ai connu la mixité à l'école comme beaucoup d'entre nous et dans les concours hippiques j'ai souvent été en compétition avec des femmes. Dès mon arrivée dans l'entreprise (260 salariés), j'ai travaillé en collaboration avec des ingénieures et aujourd'hui 25 % de nos conducteurs de travaux sont des conductrices. La mixité à

tous les postes ne devrait plus être source d'interrogation.

Alors lorsque j'ai entendu Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, nous dire qu'« il faut faire savoir ce qui paraît naturel pour faire évoluer les mentalités », cela m'a étonné, c'était une telle évidence pour moi ! Ce fut le déclic pour postuler au Label et de fait, communiquer sur l'exemplarité de notre entreprise, puisque cela semblait en être une ! Cette démarche m'a paru un bon outil pour promouvoir, en interne et en externe, notre politique de relations humaines. Comme la démarche qualité, ce label oblige à se poser les bonnes questions, à formaliser un plan d'actions, et à s'engager à les réaliser et mettre en place des outils de suivi et de contrôle. Un vrai plus pour l'image de l'entreprise. »

**Nous sélectionnons nos salariés en fonction de leurs capacités et non de leur genre**

### Sabrina, 26 ans, conductrice de travaux

Son DEUG de géologie en poche, elle réalise qu'elle ne tient pas à travailler dans un laboratoire. Elle se réoriente alors vers une formation de génie civil. « Au niveau humain, un conducteur de travaux a des relations avec des gens d'horizons et de milieux très différents, de l'ouvrier à l'architecte, ce qui est très enrichissant. Ce que j'aime bien aussi, c'est la technique. Je vais sur le chantier et quand il y a des problèmes, il faut trouver des solutions. »



### Corinne, 31 ans, maçonne et seule femme ouvrière sur les chantiers

« Mes frères travaillaient dans la construction de maisons individuelles. C'est comme ça que j'ai eu l'idée de passer un BEP/CAP, puis un BAC Pro dans le gros œuvre. Le côté concret de ce métier m'a tout de suite plu. On arrive, il n'y a rien, on repart il y a un ouvrage. Je retire une grande fierté de pouvoir dire : j'y étais, c'est moi qui l'ai fait. Mon ambition est de devenir chef de chantier, mais je sais qu'il faut d'abord passer par des postes de production. »

Pour en savoir plus adressez-vous à votre Fédération départementale.

### Label Egalité, quels bénéfices pour l'entreprise ?

#### Outil de management des ressources humaines

Il permet :

- d'anticiper les besoins en recrutement en élargissant le profil des candidats à des femmes motivées pour travailler dans le secteur,
- de fidéliser les salariés en leur offrant des perspectives de carrière mais aussi une prise en compte de leur vie personnelle,
- de rendre concrète l'égalité professionnelle pour les salariés par des actions précises.

#### Outil de communication

Il permet :

- d'affirmer une volonté politique RH de l'entreprise vis à vis des maîtres d'ouvrage publics et privés,
- de faire la différence pour attirer les candidats dans un monde de plus en plus concurrentiel.

### Comment ça marche ?

L'entreprise qui souhaite obtenir le Label Egalité doit remplir un dossier de candidature.

Il est téléchargeable sur [www.afaq.org/label/egalite](http://www.afaq.org/label/egalite).

Le dossier est instruit par l'Afaq Afnor Certification et le Label est délivré par une commission « labellisation égalité » composée de membres des organisations patronales et syndicales représentatives et de représentants de l'Etat.

Ce Label est attribué pour une durée de 3 ans, avec une révision au bout de 18 mois.

30 000  
femmes  
en 2009



C'est en 2006... trois recrutements par mois et par département

© - Erika Walsh - Simone Van Den Berg - Uschi Hering - cipryanu - photojog/ FOTOLIA